

Image not found or type unknown



Succession suite à décès d'un conjoint

Par **jean michel**, le **01/02/2012** à **10:59**

Bonjour,

Mon beau père (89 ans) est décédé il y a 2 mois , ma belle mère (82 ans) reste donc seule à la maison (vieille construction) , seul bien restant (donation au dernier vivant) . il y a 9 enfants .
voilà ma question ; est il nécessaire de faire des démarches auprès d'un notaire , donations ou successions ?

Si oui dans quel but ? E ne serait il pas préférable d'attendre ?

Merci d'avance de vos conseils